

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		AG-1	AG-2	AG-3	AG-4
1. HABITATION					
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée					
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résident.,villég. ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile		●	●	●	●
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère		●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
7. LOISIRS					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance		●	●	●	●
- Agriculture avec nuisance		●	●	●	●
- Agriculture à forte nuisance		●	●	●	●
- Foresterie					
- Extraction					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5899, 753,5332	5899, 753,5332	5899, 753,5332	5899, 753,5332
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :		8162 2)	8162 2)	8162 2)	8162 2)
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN : (desservi par aucun service)					
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :					
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		8 %	8 %	8 %	8 %
ESPACE NATUREL :		40 %	40%	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain		●		●	●
Zone à risque d'inondation					
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)		●	●	●	●
PIIA		●		●	
PAE				●	
NOTES :		Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
		AGL-1	AGL-2	AGL-3
1. HABITATION				
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résident. villég ou de récréation				
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES				
- Sans nuisances				
- À faible nuisance				
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère		●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
4. COMMERCIALE				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
5. SERVICES				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
6. COMMUNAUTAIRE				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				
7. LOISIRS				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION				
- Agriculture sans nuisance		●	●	●
- Agriculture avec nuisance		●	●	●
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5899, 817,5332	5899, 817,5332	5899, 817,5332
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :		7514, 8162, 84	7154, 8162, 84	7154, 8162, 84
NORMES SPÉCIALES :				
IMPLANTATION :				
TERRAIN : (desservi par aucun service)				
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :				
Nombre d'étages		2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		8 %	8 %	8 %
ESPACE NATUREL :		40 %	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELS :				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				
Zone à risque d'inondation				
ZONES SPÉCIALES :				
Zone agricole (CPTAQ)		●	●	●
PIIA		●		
PAE				●
NOTES :		Entreposage extérieure	Entreposage extérieur	Entreposage Extérieur

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		AGE-1	AGTL-1	AGTL-2	AGTL-3
1. HABITATION					
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée					
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-touris et de vill.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère		●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
7. LOISIRS					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance		●	●	●	●
- Agriculture avec nuisance		●	●	●	●
- Agriculture à forte nuisance		●	●	●	●
- Foresterie					
- Extraction					
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5899, 753, 1211,5332	5899, 753,5332	5899, 753,5332	5899, 753,5332
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :			8162 2)	8162 2)	8162 2)
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN : (desservi par aucun service)					
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :					
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		8 %	8 % *	8 % *	8 % *
ESPACE NATUREL :		40 %	40%	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain			●	●	●
Zone à risque d'inondation				●	●
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)		●	●	●	●
PIIA				●	●
PAE					
NOTES : * Coefficient d'emprise au sol à 20% pour les usages industriels		Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		AGTE-1	AGTE-2	AGTE-3	AGTE-4
1. HABITATION					
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée					
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère		●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
7. LOISIRS					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance		●	●	●	●
- Agriculture avec nuisance		●	●	●	●
- Agriculture à forte nuisance		●	●	●	●
- Foresterie					
- Extraction					
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5899, 753,5332	5899, 753,5332	5899, 753,5332 6376	5899, 753,5332
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :		8162 2)	8162 2)	8162 2)	8162 2)
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN : (desservi par aucun service)					
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :					
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		8 %	8 %	8 %	8 %
ESPACE NATUREL :		40 %	40%	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain		●	●	●	
Zone à risque d'inondation					
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)		●	●	●	●
PILA			●		●
PAE					
NOTES :		Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
		CE-1	CE-2	CE-3
1. HABITATION				
- habitation unifamiliale isolée				
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation rés. vill.ég. ou de récréation				
- projet intégré à vocation comm. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES				
- Sans nuisances		●	●	●
- À faible nuisance		●	●	●
- Avec nuisance		●	●	●
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère		●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
4. COMMERCIALE				
- Commerce de gros		●	●	●
- Commerce de détail de produits divers		●	●	●
- Commerce de détail sans nuisance		●	●	●
- Commerce de détail avec nuisance		●	●	●
- Commerce au détail de véhicules		●	●	●
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers		●	●	●
- Commerce d'entreposage intérieur				
5. SERVICES				
- Services professionnels, d'affaires et financiers		●	●	●
- Services personnels		●	●	●
- Services de restauration et d'hébergement		●	●	●
6. COMMUNAUTAIRE				
- Établissements gouvernementaux		●	●	●
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social		●	●	●
- Parcs et espaces verts		●	●	●
7. LOISIRS				
- Activités culturelles		●	●	●
- Activités récréatives		●	●	●
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie		●	●	●
- Extraction				
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		6498, 46,5332	6498, 46,5332	6498, 46,5332
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :		5824, 7394, 7223, 7414, 7431, 744, 749, 751, 752, 753	5824, 7394, 7223, 7414, 7431, 744, 749, 751, 752, 753	5824, 7394, 7223, 7414, 7431, 744, 749, 751, 752, 753
NORMES SPÉCIALES :				
IMPLANTATION :				
TERRAIN :				
Largeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
BÂTIMENT PRINCIPAL :				
Nombre d'étages		2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		15 m (route 131) 10 m (autres rues)	15 m (route 131) 10 m (autres rues)	15 m (route 131) 10 m (autres rues)
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		6 m	6 m	6 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		40 %	40 %	40 %
ESPACE NATUREL :		20 %	20 %	20 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				
Zone à risque d'inondation				
ZONES SPÉCIALES :				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIIA		●	●	
PAE				
NOTES :		Entreposage Extérieur	Entreposage Extérieur	Entreposage Extérieur

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		CMP-1	CM-2	CM-3	CM-4
1. HABITATION					
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale en rangée		●	●	●	●
- habitation bifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation bifamiliale jumelée		●	●	●	●
- habitation trifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation multifamiliale isolée 4 logements		●	●	●	●
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances		●	●	●	●
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport		●			
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère		●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance		●	●	●	●
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers		●	●	●	●
- Services personnels		●	●	●	●
- Services de restauration et d'hébergement		●	●	●	●
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social		●	●	●	●
- Parcs et espaces verts		●	●	●	●
7. LOISIRS					
- Activités culturelles		●	●	●	●
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance					
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie					
- Extraction					
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :		712, 7431	712, 7431	712, 7431	712, 7431
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN :					
Largeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
BÂTIMENT PRINCIPAL :					
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		4,5 m	4,5 m	4,5 m	4,5 m
Marge de recul latérale		2 m	2 m	2 m	2 m
Marge de recul arrière		3 m	3 m	3 m	3 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		80 %	80 %	80 %	80 %
ESPACE NATUREL :		20 %	20%	20 %	20 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain					
Zone à risque d'inondation					
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)					
PIIA		●			
PAE					
NOTES :		Étalage extérieure	Étalage extérieure	Étalage extérieure	Étalage extérieure

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
	CMP-2	CS-1	CS-2
1. HABITATION			
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée	●		
- habitation unifamiliale en rangée	●		
- habitation bifamiliale isolée	●		
- habitation bifamiliale jumelée	●		
- habitation trifamiliale isolée	●		
- habitation multifamiliale isolée			
- projet intégré à vocation résidentielle, villégiature ou de récréation		●	●
- projet intégré à vocation communautaire, récréo-touristique et de villégiature			
- habitation en copropriété			
- maison mobile			
- habitation en commun			
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES			
- Sans nuisances	●		
- A faible nuisance			
- Avec nuisance			
- À forte nuisance			
- Avec nuisance extérieur			
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS			
- Transport	●		
- Infrastructure légère			
- Infrastructure lourde			
- Service d'utilité publique légère	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne			
- Service d'utilité publique lourde			
4. COMMERCIALE			
- Commerce de gros			
- Commerce de détail de produits divers			
- Commerce de détail sans nuisance	●		
- Commerce de détail avec nuisance			
- Commerce au détail de véhicules			
- Commerce de détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers			
- Commerce d'entreposage intérieur			
5. SERVICES			
- Services professionnels, d'affaires et financiers	●		
- Services personnels	●		
- Services de restauration et d'hébergement	●	●	●
6. COMMUNAUTAIRE			
- Établissements gouvernementaux			
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social	●		
- Parcs et espaces verts	●		
7. LOISIRS			
- Activités culturelles	●		
- Activités récréatives			
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION			
- Agriculture sans nuisance			
- Agriculture avec nuisance			
- Agriculture à forte nuisance			
- Foresterie			
- Extraction			
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :	673,5332,7221,7222,7413,7415, 7417,7424,7425,743,745,7512	5332, 5513, 6513, 657,661, 663, 664, 67, 683	5332, 5513, 6513, 657,661, 663, 664, 67, 683
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :	712, 7431	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833
NORMES SPÉCIALES :			
IMPLANTATION :			
TERRAIN : (desservi par aucun service)			
Largeur minimale	Voir texte	50 m	50 m
Profondeur minimale	Voir texte	45 m	45 m
Superficie minimale	Voir texte	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :			
Nombre d'étages	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	4,5 m	15 m	15 m
Marge de recul latérale	2 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	3 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :	80%	20 %	20 %
ESPACE NATUREL :	20%	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :			
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain			
Zone à risque d'inondation		●	
ZONES SPÉCIALES :			
Zone agricole (CPTAQ)			
PIA	●	●	●
PAE			
NOTES :	-Étalage extérieur - Habitation multifamiliale de 4 logements maximum		

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		CSC-1	CS-3	CSI-1	RB-4
1. HABITATIO					
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée					●
- habitation unifamiliale en rangée					●
- habitation bifamiliale isolée					●
- habitation bifamiliale jumelée					●
- habitation trifamiliale isolée					●
- habitation multifamiliale isolée					●
- projet intégré à vocation résident, villég., ou de récréation		●	●	●	
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances			●		
- À faible nuisance				●	
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère		●	●	●	
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement		●	●	●	
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
7. LOISIRS					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance					
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie					
- Extraction					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		553, 5332, 5513, 6513, 661, 663, 664, 67, 683, 5020	5332, 5513, 6513, 657, 661, 663, 664, 67, 683	5332, 5513, 6513, 661 ,663, 664, 67, 683	5332, 5899 2)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :		6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN : (desservi par aucun service)					
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m	Voir texte
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m	Voir texte
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	3000 m²	Voir texte
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		15 m	15 m	15 m	4,5 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m	3 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m	7 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		20 %	20 %	20 %	30%
ESPACE NATUREL :		40 %	40 %	40 %	20%
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain					
Zone à risque d'inondation			●		
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)					
PIIA			●		
PAE					
NOTES : * un maximum de 130 logements pour l'usage 1543 L'entreposage à usage commercial doit être complémentaire à une activité de vente, d'entretien ou de réparation.					-Habitation multifamiliale de 6 logements maximum

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
		COME-3	COME-1	COME-2
1. HABITATION				
- habitation unifamiliale isolée				
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résident, villég. ou récréation				
- projet intégré à vocation commun, récréo-tour, et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES				
- Sans nuisances				
- À faible nuisance				
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère				
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
4. COMMERCIALE				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
5. SERVICES				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
6. COMMUNAUTAIRE				
- Établissements gouvernementaux		●	●	●
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social		●	●	●
- Parcs et espaces verts		●	●	●
7. LOISIRS				
- Activités culturelles		●	●	●
- Activités récréatives		●	●	●
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		722,741,5332,7424, 7425,743,745	722, 741,5332, 7424, 7425, 743, 745,657	722, 741,5332, 7424, 7425, 743, 745,657
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :		7223,7395	7223, 7395	7223, 7395
NORMES SPÉCIALES :				
IMPLANTATION :				
TERRAIN :				
Largeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte
BÂTIMENT PRINCIPAL :				
Nombre d'étages		2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		15 m	15 m	15 m
Marge de recul latérale		2 m	2 m	2 m
Marge de recul arrière		6 m	6 m	6 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		80 %	80 %	80 %
ESPACE NATUREL :		20 %	20 %	20 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				
Zone à risque d'inondation				
ZONES SPÉCIALES :				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIIA				
PAE				
NOTES :				

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
		CON-1	CONL-1	CONR-1
1. HABITATION				
- habitation unifamiliale isolée				
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résident. villég. ou de récréation				
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et de villé.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES				
- Sans nuisances				
- À faible nuisance				
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère				
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
4. COMMERCIALE				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
5. SERVICES				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement		●		
6. COMMUNAUTAIRE				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts		●	●	●
7. LOISIRS				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5332	5332, 8194	7492, 7516,
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :		7394, 7395, 7396		
NORMES SPÉCIALES :				
IMPLANTATION :				
TERRAIN : (desservi par aucun service)				
Largeur minimale		50 m	70 m	70 m
Profondeur minimale		45 m	50 m	50 m
Superficie minimale		3000 m²	10 000 m²	10 000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :				
Nombre d'étages		2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		15 m	15 m	15 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		8 %	8 %	8 %
ESPACE NATUREL :		60 %	60 %	60 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain		●		
Zone à risque d'inondation		●		●
ZONES SPÉCIALES :				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIIA		●	●	●
PAE			●	
NOTES :				

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES		
		CONE-1	CONE-2	PI-1
1. HABITATION				
- habitation unifamiliale isolée		●	●	
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation		●	●	
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES				
- Sans nuisances				
- À faible nuisance				
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère				
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
4. COMMERCIALE				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
5. SERVICES				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				●
- Services personnels				●
- Services de restauration et d'hébergement				5812
6. COMMUNAUTAIRE				
- Établissements gouvernementaux				●
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				●
- Parcs et espaces verts		●	●	●
7. LOISIRS				
- Activités culturelles				●
- Activités récréatives				●
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION				
- Agriculture sans nuisance		●	●	
- Agriculture avec nuisance		●	●	
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5332, 5899, 749, 751, 752, 753	5332, 5899, 749, 751, 752, 753	1541, 1543, 155, 6516, 691, 692, 6994
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :				
NORMES SPÉCIALES :				
IMPLANTATION :				
TERRAIN : (desservi par aucun service)				
Largeur minimale		50 m	50 m	Voir texte
Profondeur minimale		45 m	45 m	Voir texte
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	Voir texte
BÂTIMENT PRINCIPAL :				
Nombre d'étages		2	2	3
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	15 m
Marge de recul avant		10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	2 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	6 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		8 %	8 %	80%
ESPACE NATUREL :		40 %	40 %	20%
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain		●	●	
Zone à risque d'inondation		●		
ZONES SPÉCIALES :				
Zone agricole (CPTAQ)		●	●	
PIIA			●	●
PAE				
NOTES :				

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		INL-1	INL-2	INE-1	UP-1
1. HABITATION					
- habitation unifamiliale isolée					
- habitation unifamiliale jumelée					
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances		●	●	●	
- À faible nuisance		●	●	●	
- Avec nuisance		●	●	●	
- À forte nuisance				●	
- Avec nuisance extérieur				●	
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport				●	●
- Infrastructure légère				●	●
- Infrastructure lourde				●	●
- Service d'utilité publique légère		●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne				●	●
- Service d'utilité publique lourde				●	●
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance				●	
- Commerce au détail de véhicules				●	
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				●	
- Commerce d'entreposage intérieur					
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts				●	
7. LOISIRS					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance					
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie				●	
- Extraction				●	●
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		362, 5332	362, 5332	5824, 7395, 5332	5332
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :					
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN : (desservi par aucun service)					
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m	Voir texte
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m	Voir texte
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	5000 m²	Voir texte
BÂTIMENT PRINCIPAL :					
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		15 m	15 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m	10m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		50 %	50 %	50 %	50 %
ESPACE NATUREL :		-	-	-	-
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				●	
Zone à risque d'inondation					
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)				●	
PIIA			●	●	
PAE				●	
NOTES :		Entreposage extérieur	Entreposage extérieur (uniquement, sable, pierre, terre, etc.)	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		RA-1	RA-2	RA-3	RA-4
1. HABITATION					
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résident, villég. ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère					
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
7. LOISIRS					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance					
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie					
- Extraction					
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5332 / 5899 2)	5332 / 5899 2)	5332 / 5899 2)	5332 / 5899 2)
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :					
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN :					
Largeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale		Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
BÂTIMENT PRINCIPAL :					
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant		7,5 m	7,5 m	7,5 m	7,5 m
Marge de recul latérale		3 m	3 m	3 m	3 m
Marge de recul arrière		7 m	7 m	7 m	7 m
Nombre le logements					
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		30 %	30 %	30 %	30 %
ESPACE NATUREL :		40 %	40%	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain					
Zone à risque d'inondation					
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)					
PIIA			●		
PAE					
NOTES :			5.4.2.1		

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	RA-5	RA-6	RA-7	RB-1
1. HABITATION				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale en rangée				●
- habitation bifamiliale isolée				●
- habitation bifamiliale jumelée				●
- habitation trifamiliale isolée				●
- habitation multifamiliale isolée				●
- projet intégré à vocation résiden. villég. ou de récréation				
- projet intégré à vocation comun. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES				
- Sans nuisances				
- A faible nuisance				
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère				
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
4. COMMERCIALE				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
5. SERVICES				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement				
6. COMMUNAUTAIRE				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				
7. LOISIRS				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :	5332 / 5899 2)	5332 / 5899 2)		5332, 5899 2), Habitation multifamiliale isolée de 12 logements maximum
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :				
NORMES SPÉCIALES :				
IMPLANTATION :				
TERRAIN : (desservi par aucun service)				
Largeur minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
BÂTIMENT PRINCIPAL :				
Nombre d'étages	2	2	2	3
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	15 m	15 m	7,5 m	6 m
Marge de recul latérale	3 m	3 m	3 m	4 m
Marge de recul arrière	7 m	7 m	7 m	7 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :	30 %	30 %	30 %	30 %
ESPACE NATUREL :	40 %	40 %	40 %	20 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLESS :				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				
Zone à risque d'inondation				
ZONES SPÉCIALES :				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIIA	●			
PAE				
NOTES :				

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		RB-2	RC-1	RVCR-1	RB-3
1. HABITATION					
- habitation unifamiliale isolée		●		●	●
- habitation unifamiliale jumelée		●			●
- habitation unifamiliale en rangée		●	●		●
- habitation bifamiliale isolée		●			●
- habitation bifamiliale jumelée		●			●
- habitation trifamiliale isolée		●	●		●
- habitation multifamiliale isolée		●	●		●
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère					
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur				●	
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
7. LOISIRS					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance					
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie					
- Extraction					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5332, 5899 2), Habitation multifamiliale isolée de 12 logements maximum	5332,5899 2)	5899 2), 5332	5332, 5899 2)
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :					
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN : (desservi par aucun service)					
Largeur minimale		Voir texte	Voir texte	50m	Voir texte
Profondeur minimale		Voir texte	Voir texte	45m	Voir texte
Superficie minimale		Voir texte	Voir texte	3000 m²	Voir texte
BÂTIMENT PRINCIPAL :					
Nombre d'étages		3	*2 1/2	2	2
Hauteur maximale		12,2 m	12,2 m	12,2m	12,2 m
Marge de recul avant		6 m	5 m	10m	6 m
Marge de recul latérale		4 m	2 m	5m	4 m
Marge de recul arrière		7 m	2 m	10m	7 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		30 %	50 %	10 %	30%
ESPACE NATUREL :		20 %	20 %	40%	20%
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain					
Zone à risque d'inondation					
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)					
PIIA			●		
PAE					
NOTES :Habitation en rangée = 3 et 4 habitations Habitation multifamiliale isolée = 4 habitations					Habitation multifamiliale de 12 logements maximum

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES				
		RF-1	RF-2	RF-3	RF-4	RF-5
1. HABITATION						
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée						
- habitation unifamiliale en rangée						
- habitation bifamiliale isolée						
- habitation bifamiliale jumelée						
- habitation trifamiliale isolée						
- habitation multifamiliale isolée						
- projet intégré à vocation résident, villég, ou de récréation		●		●	●	●
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég						
- habitation en copropriété						
- maison mobile						
- habitation en commun						
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES						
- Sans nuisances						
- À faible nuisance						
- Avec nuisance						
- À forte nuisance						
- Avec nuisance extérieur						
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS						
- Transport						
- Infrastructure légère						
- Infrastructure lourde						
- Service d'utilité publique légère		●	●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne						
- Service d'utilité publique lourde						
4. COMMERCIALE						
- Commerce de gros						
- Commerce de détail de produits divers						
- Commerce de détail sans nuisance						
- Commerce de détail avec nuisance						
- Commerce au détail de véhicules						
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers						
- Commerce d'entreposage intérieur						
5. SERVICES						
- Services professionnels, d'affaires et financiers						
- Services personnels						
- Services de restauration et d'hébergement						
6. COMMYNAUTAIRE						
- Établissements gouvernementaux						
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social						
- Parcs et espaces verts		●	●	●	●	●
7. LOISIRS						
- Activités culturelles		●	●	●	●	●
- Activités récréatives		●	●	●	●	●
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION						
- Agriculture sans nuisance		●	●	●	●	●
- Agriculture avec nuisance		●	●	●	●	●
- Agriculture à forte nuisance		●	●	●	●	●
- Foresterie		●	●	●	●	●
- Extraction						
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		160, 58, 5332 5899, 271	160, 58, 5332 5899, 271	160, 58, 5332 5899, 271	160, 58, 5332 5899, 271	160, 58, 5332 5899, 271
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :		8162, 817, 8195, 8196, 7395	5834, 8162, 817, 8195, 8196, 7395	8162, 817, 8195, 8196, 7395	8162, 817, 8195, 8196, 7395	8162, 817, 8195, 8196, 7395
NORMES SPÉCIALES :						
IMPLANTATION :						
TERRAIN : (desservi par aucun service)						
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m	45 m	45m
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	3000 m²	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :						
Nombre d'étages		2	2	2	2	2
Hauteur maximale		12, 2 m	12, 2 m	12, 2m	12,2 m	12, 2m
Marge de recul avant		10 m	10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
ESPACE NATUREL :		40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :						
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain		●	●			
Zone à risque d'inondation						
ZONES SPÉCIALES :						
Zone agricole (CPTAQ)		●	●	●	●	
PIIA				●		●
PAE						
NOTES :		Entreposage Extérieur	Entreposage Extérieur	Entreposage Extérieur	Entreposage Extérieur	Entreposage Extérieur

USAGES PERMIS	RTC-1	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES	
		RT-1	RT-2
1. HABITATION			
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée			
- habitation unifamiliale en rangée			
- habitation bifamiliale isolée			
- habitation bifamiliale jumelée			
- habitation trifamiliale isolée			
- habitation multifamiliale isolée			
- projet intégré à vocation résiden., villég., ou de récréation	●	●	●
- projet intégré à vocation commun., récréo-tourist.et de villégiature	●		
- habitation en copropriété	●	●	●
- maison mobile			
- habitation en commun			
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES			
- Sans nuisances			
- À faible nuisance			
- Avec nuisance			
- À forte nuisance			
- Avec nuisance extérieur			
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS			
- Transport			
- Infrastructure légère			
- Infrastructure lourde			
- Service d'utilité publique légère	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne			
- Service d'utilité publique lourde			
4. COMMERCIALE			
- Commerce de gros			
- Commerce de détail de produits divers			
- Commerce de détail sans nuisance			
- Commerce de détail avec nuisance			
- Commerce au détail de véhicules			
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers			
- Commerce d'entreposage intérieur			
5. SERVICES			
- Services professionnels, d'affaires et financiers		6542*,656*,657*,651*	6542*,656*,657*,651*
- Services personnels			
- Services de restauration et d'hébergement	●	●	●
6. COMMUNAUTAIRE			
- Établissements gouvernementaux			
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social	1552*		
- Parcs et espaces verts	●	●	●
7. LOISIRS			
- Activités culturelles	●	●	●
- Activités récréatives	●	●	●
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION			
- Agriculture sans nuisance			
- Agriculture avec nuisance			
- Agriculture à forte nuisance			
- Foresterie			
- Extraction			
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :	593 1), 810, 811, 5332,8194,8197 6242, 6243	593 1), 810, 811, 5332 8194, 8197	593 1), 810, 811, 5332 8194, 8197
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :	7395	7395	7395
NORMES SPÉCIALES :			
IMPLANTATION :			
TERRAIN : (desservi par aucun service)			
Largeur minimale	50m	50 m	50 m
Profondeur minimale	45m	45 m	45 m
Superficie minimale	3000 m²	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :			
Nombre d'étages	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	15 m	15 m	15 m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :	20 %	20 %	20 %
ESPACE NATUREL :	40 %	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :			
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain	●	●	
Zone à risque d'inondation	●	●	
ZONES SPÉCIALES :			
Zone agricole (CPTAQ)			
PIIA	●		
PAE			
NOTES :* Ces usages doivent faire partie d'un projet intégré à vocation communautaire, récréo-touristique et de villégiature ** Le nombre maximal d'établissement où peuvent être exercés ces usages dans la zone est de 1. Aucun agrandissement de la superficie au sol où sont exercés ces usages n'est autorisé indépendamment des dispositions relatives aux droits acquis.			

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		RV-1	RV-2	RV-3	RV-4
1. HABITATION					
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée					
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résident, villég, ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère					
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
7. LOISIRS					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance		8192	8192	8192	8192
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie					
- Extraction					
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5899 2) ,5332	5899 2) ,5332	5899 2) ,5332	5899 2), 5332
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :					5834
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN : (desservi par aucun service)					
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :					
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		9* & 12,2 m	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m	9* & 12,2 m
Marge de recul avant		10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		10 %	10 %	10 %	10 %
ESPACE NATUREL :		40 %	40%	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				●	
Zone à risque d'inondation					
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)				●	
PIIA					
PAE					
NOTES : * Ce normatif s'applique exclusivement pour les bâtiments situés sur un terrain adjacent à un cours d'eau ou à un lac					

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		RV-5	RV-6	RV-7	RV-8
1. HABITATION					
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée					
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résident, villég, ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour, et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère					
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
7. LOISIRS					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance		8192	8192	8192	8192
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie					
- Extraction					
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5332, 5899 2)	5332, 5899 2)	5332, 5899 2)	5332, 5899 2)
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :					
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN : (desservi par aucun service)					
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :					
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		9* &12,2 m	9* &12,2 m	9* &12,2 m	9* &12,2 m
Marge de recul avant		10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		10 %	10 %	10 %	10 %
ESPACE NATUREL :		40 %	40%	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain					●
Zone à risque d'inondation					●
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)					
PIIA					
PAE					
NOTES : * Ce normatif s'applique exclusivement pour les bâtiments situés sur un terrain adjacent à un cours d'eau ou à un lac					

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
		RV-9	RV-10	RV-11	RV-12
1. HABITATION					
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée					
- habitation unifamiliale en rangée					
- habitation bifamiliale isolée					
- habitation bifamiliale jumelée					
- habitation trifamiliale isolée					
- habitation multifamiliale isolée					
- projet intégré à vocation résident, villég, ou de récréation					
- projet intégré à vocation commun. récréo-tours, et villég.					
- habitation en copropriété					
- maison mobile					
- habitation en commun					
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES					
- Sans nuisances					
- À faible nuisance					
- Avec nuisance					
- À forte nuisance					
- Avec nuisance extérieur					
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
- Transport					
- Infrastructure légère					
- Infrastructure lourde					
- Service d'utilité publique légère					
- Service d'utilité publique moyenne					
- Service d'utilité publique lourde					
4. COMMERCIALE					
- Commerce de gros					
- Commerce de détail de produits divers					
- Commerce de détail sans nuisance					
- Commerce de détail avec nuisance					
- Commerce au détail de véhicules					
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers					
- Commerce d'entreposage intérieur					
5. SERVICES					
- Services professionnels, d'affaires et financiers					
- Services personnels					
- Services de restauration et d'hébergement					
6. COMMUNAUTAIRE					
- Établissements gouvernementaux					
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social					
- Parcs et espaces verts					
7. LOISIRS					
- Activités culturelles					
- Activités récréatives					
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION					
- Agriculture sans nuisance		8192	8192	8192	8192
- Agriculture avec nuisance					
- Agriculture à forte nuisance					
- Foresterie					
- Extraction					
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5899 2), 5332	5899 2), 5332	5899 2), 5332	5899 2), 5332
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :					
NORMES SPÉCIALES :					
IMPLANTATION :					
TERRAIN : (desservi par aucun service)					
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m	45 m
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :					
Nombre d'étages		2	2	2	2
Hauteur maximale		9* &12,2 m	9* &12,2 m	9* &12,2 m	9* &12,2 m
Marge de recul avant		10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		10 %	10 %	10 %	10 %
ESPACE NATUREL :		40 %	40%	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :					
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain		●			
Zone à risque d'inondation		●	●		
ZONES SPÉCIALES :					
Zone agricole (CPTAQ)					
PIIA		●			
PAE				●	
NOTES : * Ce normatif s'applique exclusivement pour les bâtiments situés sur un terrain adjacent à un cours d'eau ou à un lac					

USAGES PERMIS		NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES				
		RV-13	RV-14	RV-15	RV-16	RV-17
1. HABITATION						
- habitation unifamiliale isolée		●	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée						
- habitation unifamiliale en rangée						
- habitation bifamiliale isolée						
- habitation bifamiliale jumelée						
- habitation trifamiliale isolée						
- habitation multifamiliale isolée						
- projet intégré à vocation résident. villég. ou de récréation						
- projet intégré à vocation commun, récréo-tour, et villég.						
- habitation en copropriété						
- maison mobile						
- habitation en commun						
2. INDUSTRIES / MANUFACTURES						
- Sans nuisances						
- À faible nuisance						
- Avec nuisance						
- À forte nuisance						
- Avec nuisance extérieur						
3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS						
- Transport						
- Infrastructure légère						
- Infrastructure lourde						
- Service d'utilité publique légère						
- Service d'utilité publique moyenne						
- Service d'utilité publique lourde						
4. COMMERCIALE						
- Commerce de gros						
- Commerce de détail de produits divers						
- Commerce de détail sans nuisance						
- Commerce de détail avec nuisance						
- Commerce au détail de véhicules						
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers						
- Commerce d'entreposage intérieur						
5. SERVICES						
- Services professionnels, d'affaires et financiers						
- Services personnels						
- Services de restauration et d'hébergement						
6. COMMUNAUTAIRE						
- Établissements gouvernementaux						
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social						
- Parcs et espaces verts						
7. LOISIRS						
- Activités culturelles						
- Activités récréatives						
8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION						
- Agriculture sans nuisance		8192	8192	8192	8192	8192
- Agriculture avec nuisance						
- Agriculture à forte nuisance						
- Foresterie						
- Extraction						
1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :		5899 2), 5332	5899 2), 5332	5899 2), 5332	5899 2), 5332	5899 2), 5332
2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :						
NORMES SPÉCIALES :						
IMPLANTATION :						
TERRAIN : (desservi par aucun service)						
Largeur minimale		50 m	50 m	50 m	50 m	50 m
Profondeur minimale		45 m	45 m	45 m	45 m	45m
Superficie minimale		3000 m²	3000 m²	3000 m²	3000 m²	3000 m²
BÂTIMENT PRINCIPAL :						
Nombre d'étages		2	2	2	2	2
Hauteur maximale		9* &12, 2 m	9* & 12, 2 m	9* &12, 2m	9* &12,2 m	9* &12, 2m
Marge de recul avant		10 m	10 m	10 m	10 m	10 m
Marge de recul latérale		5 m	5 m	5 m	5 m	5 m
Marge de recul arrière		10 m	10 m	10 m	10 m	10 m
COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :		10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
ESPACE NATUREL :		40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :						
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain						
Zone à risque d'inondation		●		●	●	●
ZONES SPÉCIALES :						
Zone agricole (CPTAQ)						
PIIA				●		
PAE						
NOTES : * Ce normatif s'applique exclusivement pour les bâtiments situés sur un terrain adjacent à un cours d'eau ou à un lac						